

Programme d'élevage de l'Association SWISS JERSEY

Le programme d'élevage est établi sur la base de l'Ordonnance sur l'élevage du 7 décembre 1998 (RS 916.310) et prend en compte les statuts et les décisions de l'Association sSWISS JERSEY.

Introduction

Le programme d'élevage définit le but d'élevage ainsi que la manière de procéder pour l'atteindre.

Il comporte l'appréciation de l'extérieur, le contrôle de la performance laitière, l'estimation de la valeur d'élevage et la sélection. Actuellement, le cheptel de la race Jersey en Suisse, qui compte quelque 5000 animaux de herd-book, est suffisant pour effectuer une estimation de la valeur d'élevage sur la performance laitière. Pour la sélection de reproducteurs mâles, il est principalement tenu compte des données d'autres fédérations d'élevage pour autant que des comparaisons puissent raisonnablement être établies.

But d'élevage

Le comité a défini le but d'élevage de la race Jersey suisse :

Buts en termes de performance :

- Race à une fin, avec accent mis sur la production laitière.
- Précocité et longévité, fécondité élevée.
- Une moyenne de herd-book correspondant à 6000 kilos de lait par an, avec des teneurs élevées en matière grasse (env. 6 %) et en protéine (env. 4,2 %) pour les vaches adultes.
- Grande proportion de vaches porteuses de caractéristiques génétiques laitières favorables à la production fromagère : génotypes BB de la caséine Kappa et caséine Beta A2A2.
- Mensurations idéales : hauteur au sacrum au-dessous de 130cm.
- Poids idéal : entre 350 et 450 kg.
- Membres corrects et résistants avec des onglons sains.
- Une mamelle saine, fonctionnelle et facile à traire, avec une bonne tenue et de bonnes attaches. Avec un nombre de cellules bas.

Caractéristiques :

- Vache laitière à une fin ayant le meilleur taux métabolique de toutes les races laitières.
- Longévité et bonne fécondité.
- Génisses précoces, vêlages faciles (1er vêlage entre 20 et 24 mois avec un bon développement).
- Bonne capacité d'adaptation au climat, au sol et aux conditions en général.
- Grande tolérance à la chaleur.
- Bon caractère, calme.
- Robe : d'une manière générale brun-roux, parfois plus claire ou plus foncée, et possibilité d'avoir des animaux tachetés de blanc.
- Teneurs élevées du lait en protéine et en matière grasse.
- Teneur en protéine la plus élevée de toutes les races laitières.
- Rendement le plus élevé en termes de production fromagère grâce à un profil protéique idéal du lait.
- Protéines lactiques de la qualité recherchée (proportion la plus élevée de caséine kappa du génotype BB et caséine beta A2A2 de toutes les races laitières).
- Teneur du lait en calcium la plus élevée.
- Faible coûts d'élevage.
- Animal intéressant pour le pâturage, avec une démarche peu agressive pour le sol, provoquant donc moins de dommages d'érosion.
- Viande tendre à grain fin
- Croisements possibles sans vêlages difficiles avec des races d'engraissement (Limousine, Blanc- Bleu Belge).
- Faibles exigences en matière de dimensions de l'étable selon la loi sur la protection des animaux.
- Performance laitière élevée par rapport au poids corporel.
- Qualité de talon supérieure à la moyenne, croissance rapide de la corne.

Méthode d'élevage

Par principe le but recherché est l'élevage d'une race pure.

2.1. **Ascendance** : Le herd-book comprend une liste de l'ensemble des données minimales prescrites relativement à l'ascendance et à la performance (voir Braunvieh Schweiz), ainsi que d'autres éventuelles données existantes concernant la performance. La saisie des données est effectuée de manière décentralisée par toutes les fédérations laitières reconnues, en fonction de l'affiliation des éleveurs; les informations sont ensuite transmises à Braunvieh Schweiz, qui est l'organisation en charge du herd-book. Le génotypage est obligatoire pour les taureaux utilisés dans le mont naturel afin que le pedigree puisse être prouvé sans lacunes.

2.2. **Identification des animaux** : L'identification des animaux de la race Jersey se fait conformément aux dispositions de la loi sur les épizooties et sur la base des indications de la banque de données sur le trafic des animaux. Les animaux importés gardent l'identité qu'ils avaient à leur entrée dans le pays.

2.3. Relevé des contrôles de la performance : Les données relatives à la performance, comme la production laitière, la composition du lait, le nombre de cellules, le vêlage ou l'insémination, sont relevées par la fédération d'élevage choisie par les différents éleveurs de Jersey pour exécuter cette tâche, puis transmises à Braunvieh Schweiz pour être traitées et dépouillées de manière centralisée. L'appréciation de l'extérieur, pour les animaux femelles à partir de la 1^{ère} lactation et pour les mâles à partir de 9 mois, est réalisée par des experts recrutés au sein de Braunvieh Schweiz ayant suivi une formation ad hoc.

Le schéma de classification est basé sur le système danois, mais les caractéristiques morphologiques sont consignées et évaluées d'après le schéma de Braunvieh Schweiz. Les vaches Jersey inscrit au herdbook seront inscrit automatique pour la classification au 1^{er} lactation. Il est possible pour la déconnexion par exploitation. De 2^{ème} et de la lactation suivante, les vaches peuvent s'inscrire par l'éleveur. Une description lineaire dans la 3^{ème} lactation est recommandée.

2.4. Les étapes de production sont reprises de la Fédération suisse d'élevage de la race Brune et mentionnées avec les données de la production laitière.

2.5. Le herd-book est subdivisé en deux sections :

- A. Animaux de race pure avec au moins 7/8 de sang Jersey.
- B. Animaux de croisement avec au moins 50 % de sang Jersey : pour les animaux de croisement avec moins de 87,5 % de sang Jersey, le certificat d'ascendance est différent (document vierge) et les proportions des différentes races sont mentionnées (par ex. 50 % JE, 50 % FV ou 50 % JE, 50 % HO ou 50 % JE, 50 % BV). D'après les standards internationaux, ces animaux ne sont pas considérés comme étant de race pure. Ils sont désignés comme « animaux enregistrés » mais ne font pas partie de l'effectif du herd-book.

2.6. Exigences minimales

2.6.1. Règlement du herd-book (repris du règlement du herd-book de Braunvieh Schweiz)

Art. 33 Femelles inscrites dans le herd-book

Dès qu'une femelle entre dans un troupeau de vaches d'une exploitation de herd-book, elle fait partie des animaux de herd-book respectivement des animaux enregistrés. L'admission entre en vigueur lors de la notification d'entrée à la BDTA, de l'enregistrement d'un échantillon de lait, de la date de vêlage, de l'insémination ou d'une saillie dans la banque des données de l'ASEJ. Les règles suivantes font foi pour déterminer l'effectif du herd-book au 31 août :

Vaches du herd-book : Toutes les vaches Jersey vivantes et les génisses Jersey portantes depuis au moins 5 mois (dernière insémination /saillie avant le 1^{er} avril) stationnées dans des exploitations de herd-book. Les animaux tachetés ou d'autres couleurs font également partie de l'effectif du herd-book.

Vaches enregistrées : Vaches d'autres races ou vaches croisées, dont l'un des parents fait partie d'une autre race, stationnées dans des exploitations de herd-book. (Exception : Dès qu'un animal croisé a au moins 87,5 % de sang Jersey, il fait partie de la race Jersey comme animal de herd-book).

Le recensement des femelles du herd-book de la race Jersey s'effectue comme pour la race Brune.

2.6.4. Les animaux de croisement mâles ne sont pas enregistrés dans le herd-book.

Utilisation de semence importée

Tant que le cheptel d'animaux Jersey sera trop petit pour permettre un testage probant par la descendance, le but d'élevage devra être atteint au moyen de semence importée. L'achat de semences se fait en collaboration avec les vendeurs de semences bovines suisses. La génétique des livres généalogiques reconnus sera principalement utilisée.

Les données du herd-book

L'évaluation des données du herd-book est par principe réalisée sur le modèle de Braunvieh Schweiz. Les estimations de la valeur d'élevage et les performances d'élevage sont mises en valeur.

Publication des données

Les données d'élevage disponibles sont publiées à intervalles réguliers à l'attention des éleveurs et des organisations d'IA. Une fois par an, elles sont transmises à l'ICAR (International Congress on Animal Reproduction).

Ce programme d'élevage a été étudié et adopté par l'assemblée générale extraordinaire du 21 mars 2020.

Le président: Bruno Schuler